

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roseline Georges	Numéro de permis 2024037	Date d'inspection Le 09 octobre 2025	
Nom de l'établissement La garderie du petit nid douillet		Numéro de téléphone (506) 253-3566	
Adresse 26 rue Du Moulin Verret NB E3V 4M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'observe la conformité pour le ratio. Il n'y a aucun enfant en bas âge. Les éléments suivants sont observés durant ma visite :
La collation est servie vers 9h30 (Raisins). Des jeux libres sont aussi fait (petite cuisinette) L'exploitante fait aussi une causerie avec les enfants à mon arrivée.
L'exploitante indique dans son guide aux parents que les parents doivent aviser si l'enfant est absent. Ils doivent aussi informer l'exploitante de la raison de l'absence (maladie ou autres). À la suite d'une discussion et selon le guide de l'exploitante, si les enfants tombent malades à la garderie, les parents doivent venir chercher l'enfant dans moins d'une heure après avoir été avisés. Dans ce temps, l'exploitante mentionne pouvoir fournir l'assistance médicale nécessaire et séparer l'enfant malade des autres enfants dans le salon. Les formules de gestions des maladies n'ont pas eu à être utilisées pour l'instant, mais les formulaires sont disponibles dans un cahier.
Concernant les éléments observés pour la sécurité, les enfants n'ont pas accès à une trampoline. La cuisine n'est pas utilisée comme espace de jeux et les enfants n'y ont pas accès à moins que l'exploitante soit présente dans la cuisine et les surveille. Il n'y a aucune boisson chaude accessible lors de ma visite. Discussion fait concernant les boissons chaudes. L'exploitante m'explique que les enfants n'ont pas accès à sa tasse de café et qu'elle le met dans un contenant étanche s'il est encore chaud. La trousse de premiers soins est accessible dans une armoire du salon et elle utilise la même trousse pour les sorties .

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 octobre 2025

Date

original signé par
Roseline Georges

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 octobre 2025

Date